



## « Simplifier le modèle de protection sociale »

**Marine LE PEN**

Candidate du Front National

### 1) Comment chaque citoyen français peut-il avoir accès demain à une protection sociale et solidaire ?

La protection sociale est l'expression la plus concrète du principe républicain de fraternité. Elle fait partie des exigences incompressibles du pacte social issu de la Libération et ne peut être bradée. S'il est vrai que cette protection sociale prend une part importante du budget de l'État, les partisans des coupes budgétaires massives partent d'une mauvaise prémisse, en pensant que la solidarité est un poids plutôt qu'une assurance pour l'avenir. Le fond du problème est simple : nous vivons actuellement dans une économie de la pénurie, une économie dans laquelle la création de richesses stagne, et de fait le mécanisme de redistribution de ces richesses se grippe. Détruire la protection sociale est la solution de ceux qui n'en ont pas. La seule véritable solution est le retour de l'emploi, et d'une économie de croissance : la solidarité nationale ne sera plus perçue comme une charge à partir du moment où l'activité économique permettra de remettre en marche le système de redistribution des richesses.

### 2) Est-ce que vous estimez que les agents publics sont indispensables ? Pourquoi ?

Ce sont des représentants de l'État, et donc des relais indispensables de son action au quotidien. J'ai d'ailleurs remarqué que les agents publics ont une conscience aiguë de cette mission ; il est malheureux de voir que c'est aujourd'hui l'État qui n'est plus conscient d'avoir des représentants ! Il n'y a qu'à voir le traitement par le gouvernement des manifestations de policiers, la pression institutionnelle folle exercée sur les professeurs du primaire et du secondaire, ou encore le travail des agents de l'hôpital public : le manque de reconnaissance envers les personnels des fonctions publiques de la part du gouvernement est tout bonnement ahurissant.

### 3) «Il convient d'assurer une plus grande justice sociale parmi les agents publics et une plus grande efficacité globale de la fonction publique».

#### Comment et avec quels moyens ?

Sous le quinquennat Sarkozy/Fillon, les effectifs de l'État ont baissé de 10 %, quand celui des collectivités territoriales a explosé de 17 % : le déséquilibre est patent. Et supprimer 500 000 postes de fonctionnaires ne fera que fragiliser encore plus un système déjà instable.

Nous souhaitons d'une part rééquilibrer la fonction publique en embauchant là où le manque est criant, c'est-à-dire dans la police, la justice, la douane, l'hôpital, et d'autre part simplifier le mille-feuille territorial, ce qui entraînera nécessairement une réaffectation de certains fonctionnaires territoriaux.

### 4) Les inégalités dans l'accès à une complémentaire santé sont flagrantes entre salariés du privé et agents publics, en particulier depuis l'entrée en vigueur de l'ANI le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Quelles mesures envisagez-vous pour pallier ces inégalités de traitement ?

Une fois encore, comme pour la question des délais de paiement, l'État impose aux employeurs des règles qu'il ne s'applique pas à lui-même. Si l'État oblige l'employeur privé à proposer une mutuelle à ses salariés, il est naturel qu'il propose une contrepartie aux agents de la fonction publique, surtout pour les contractuels qui sont les véritables dindons de la farce dans cette histoire.

### 5) «Dans un objectif de simplification, il convient de fusionner les régimes de base et les régimes complémentaires – dont la distinction n'a plus lieu d'être aujourd'hui – et le maquis des différentes caisses de retraite doit être clarifié». Concrètement, comment cela se traduirait-il ?

L'administration du système de retraite, et de manière plus générale du système de protection sociale, comporte trop de strates, ce qui complexifie à l'excès sa gestion et renchérit les coûts. Il convient de simplifier ce modèle. Nous engagerons une réflexion avec les partenaires sociaux pour envisager une réforme de simplification qui prenne en considération les intérêts de tous les travailleurs et leur permettra de vivre décemment leur retraite.

### 6) Quelle place pour les mutuelles de fonctionnaires dans votre projet ? De quelle manière financez-vous le gel des taxes sur les mutuelles de santé que vous proposez – sachant que la suppression de l'AME que vous appelez de vos vœux ne représente que 0,4% des dépenses de santé (765 millions/195 milliards d'euros) ?

Ce point est encore en question dans le projet que nous présenterons en février, mais vous rappelez à juste titre que la suppression de l'AME permettra de faire des

économies, au même titre que la lutte contre la fraude sociale, qui représente, quant à elle, une somme beaucoup plus importante, l'équivalent de 20 milliards d'euros.

### **7) Vous appelez à la création au sein de la Sécurité sociale d'une «cinquième branche dédiée» pour la prise en charge de la dépendance. De quoi s'agit-il ?**

Les branches actuelles de la Sécurité sociale sont aujourd'hui insuffisantes pour couvrir un nouveau type de risques liés à la dépendance et au handicap : la prise de conscience sur ces questions s'est faite tardivement et nous devons nous atteler à ce chantier. Assurer ce nouveau risque de dépendance et de handicap permettrait de socialiser les dépenses de santé des plus fragiles, dans la continuité du projet de solidarité qui est celui de la Sécurité sociale. Ce sont souvent des dépenses qui pèsent lourdement sur les familles, et surtout chez les seniors : la solidarité intergénérationnelle doit ici être soutenue.

### **8) Que pensez-vous du crédit d'impôt pour tous, proposé par certaines mutuelles de fonctionnaires et permettant un accès équitable pour tous les Français à la complémentaire santé ?**

L'octroi d'une aide fiscale est une piste à creuser. Le crédit d'impôt santé pourrait permettre de rétablir l'équilibre des situations professionnelles entre salariés du privé et du public. Comme pour la question de l'ANI, l'État manque actuellement de cohérence.

### **9) Les agents de la fonction publique sont très attachés aux mécanismes de solidarité portés par les mutuelles de fonctionnaires. Que proposez-vous aux fonctionnaires pour faire évoluer ce modèle mutualiste sans le détruire ?**

Le modèle mutualiste est un vecteur de solidarité important, et il permet à la société civile de s'organiser en parallèle à l'État pour assurer une protection sociale plus coopérative et moins verticale. L'évolution de ce modèle des mutuelles doit se faire dans le sens d'une participation plus grande de leurs membres.

### **10) Les acteurs mutualistes dénoncent une marchandisation de la santé. Quel est votre point de vue sur la question ?**

Je ne considère pas que la santé soit un bien marchand : elle fait partie des préalables sociaux que nous devons assurer pour que se construise ensuite une activité économique à la fois pérenne et juste, et la marchandisation de la santé ne pourrait entraîner qu'une précarisation encore plus grande d'une partie de la population française qui a déjà des difficultés pour boucler ses fins de mois. Nous ne voulons pas de Français laissés sur le carreau qui renoncent à se soigner faute de moyens, comme on a pu le voir aux États-Unis.

### **11) Les agents publics sont couverts majoritairement par les mutuelles de fonctionnaires en termes de perte d'autonomie/dépendance et aujourd'hui, les employeurs publics semblent remettre en cause cette protection globale : quelle est votre position ? Cette couverture doit-elle être généralisée ?**

Nous apporterons une solution à ce problème par la prise en charge par la communauté du cinquième risque que nous évoquions précédemment. J'entends certains candidats qui plébiscitent le développement privé d'assurance dépendance, ce qui élargira le fossé entre ceux qui ont les moyens de se payer une santé de qualité et les laissés pour compte de la protection sociale. Les mutuelles des fonctionnaires permettent à chaque profession de la fonction publique de s'organiser et de prendre en compte les intérêts de leurs membres de manière plus juste.

### **12) Quel modèle de protection sociale et de santé au 21<sup>e</sup> siècle, en particulier pour les agents publics ?**

J'ai rappelé l'exigence de solidarité issue du pacte social de la Libération ; mais si cette exigence est primordiale, il est nécessaire de faire évoluer la protection sociale pour qu'elle s'adapte mieux aux besoins de santé actuels. Le modèle de 1945 est un modèle curatif et réactif : il était incontournable dans une époque où la mortalité et la morbidité étaient dues principalement aux maladies infectieuses. Aujourd'hui, nous devons mettre en place un modèle proactif et préventif, à cause de la recrudescence des pathologies chroniques et du vieillissement de la population française. La Sécurité sociale est un bien qu'il faut à tout prix préserver.